

Morges le 06 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

mardi 28 mars 2023, à 20h00,
à la salle du Conseil communal (Aula) de Préverenges,
ch. du Collège 4, 1028 Préverenges.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Assermentation(s) de délégué(s)
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.
5. Communication(s) du Bureau.
6. Communication(s) du Comité de direction.
7. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - N° 01/03.2023 – Rapport de gestion 2022 (*les documents seront remis en séance*) ;
 - N° 02/03.2023 – Comptes de l'exercice 2022 (*les documents seront remis en séance*) ;
 - N° 03/03.2023 Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges
→ Nomination des membres de la Commission ad hoc.
8. Rapport(s) de(s) commission(s)
 - N° 05/09.2022 – Réponse au postulat de Monsieur Maurice Jatton : « Mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique, ni policière) dans ladite Commission »
9. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Question(s), vœux et divers.

Pour rappel :

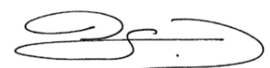
Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président



Antoine Chappuis

le secrétaire



Steve Bruchez